



AUX CHEMINOTS CONTRACTUELS & STATUTAIRES

Montreuil, le 9 décembre 2025

SEG

UN CONFLIT QUI COMPTE !

**Depuis des mois,
les cheminots, avec la CGT,
ne cessent d'alerter
la Direction. Après
des victoires locales,
aujourd'hui, les lignes
bougent enfin au national !**

Les préavis de grève et les chiffres de grévistes sur la quasi-totalité du territoire sont un signe fort du conflit en cours. À la fois attentifs et lucides, les cheminots sont surtout en attente de réponses concrètes, que les premières rencontres n'avaient jusqu'alors pas permises.

UNE DIRECTION CONTRAINTE D'ACTER DES MESURES !

La reconnaissance du métier SEG, et plus largement de tous les métiers de l'Équipement, doit aujourd'hui connaître une évolution. La Direction a toujours privilégié les éléments variables de rémunération non liquidables pour la retraite et non pérennes plutôt que des augmentations de salaire.

La prime de travail, quant à elle, n'est perçue que par les cheminots au statut. Cette différence entre cheminots n'est pas acceptable. C'est pourquoi la CGT porte la nécessité d'une prime de base garantie pour tous les cheminots.

Face à l'expression du rapport de force, la Direction acte enfin, dans un relevé de conclusions établi ce jour, les points suivants.

- Pour préparer l'avenir et travailler les compétences spécifiques au métier et les parcours professionnels sur le moyen terme et le long terme, il a été indiqué que l'entreprise lancerait un programme « Métier SE » dès janvier 2026. La réunion de lancement de la démarche est en cours de programmation dans la dernière semaine de janvier.
- Dans ce programme, un travail sera engagé pour reconnaître la technicité et les spécificités des métiers. Ce programme sera évoqué en NAO et fera l'objet d'échanges tout au long de l'année 2026. Concernant l'emploi, la Direction acte qu'un suivi des recrutements soit organisé à la maille établissement par chaque DGIR.

ACCÉLÉRER LES PARCOURS PROFESSIONNELS ET RECONNAÎTRE LA PÉNIBILITÉ

La CGT a, tout au long du conflit, porté la nécessité d'accélérer les parcours professionnels et le déroulement de carrière. Concernant le passage à la classe 3, celui-ci ne doit pas être sous dictat managérial. Sur ce point, la Direction revient sur ses pas :

- le passage à la classe 3 des agents SE sera accéléré à l'issue de la réussite de la formation HTM3 ; la nomination se fera après la tenue réussie de 3 cycles d'astreinte rémunérés et en autonomie.

Pour l'ensemble des cheminots, les parcours professionnels doivent être construits et permettre une évolution systématique à la classe 3 et au-delà. La promotion interne doit permettre la reconnaissance des savoir-faire acquis et l'expérience professionnelle.



Par exemple, pour le passage à la classe 4, la CGT revendique que le délai de séjour sur la classe 3 ne dépasse pas 7 ans. Pour les REQ, la classe 5 doit être accessible sur place. Là aussi, nous sommes contre tout acte managérial dans les décisions. La Direction propose 10 ans. Elle propose également :

- de requalifier globalement 60 postes de la classe 3 vers la classe 4, soit 15 postes par DGIR/DZP, en y intégrant la mission de moniteur ;
- de poursuivre cette démarche en 2027, avec la revalorisation de + 30 postes ainsi qu'en 2028 (+ 30 postes).

Pour la CGT, le mouvement enclenché est une étape qui doit se poursuivre dans la durée.

PÉNIBILITÉ : LES LIGNES BOUGENT !

Concernant la pénibilité, la Direction a acté dans un premier temps de futures discussions avec le Groupe, à l'occasion de tables rondes Pénibilité et Encadrement. Alors que seul l'encadrement était concerné, nous avons gagné que les télécoms et les surveillants de travaux soient également ajoutés.

UN CONFLIT QUI COMPTE !

Pour la CGT, la Direction prend enfin en compte la teneur des attentes légitimes des cheminots. Ce conflit exemplaire a permis de faire bouger les lignes. C'est à mettre au crédit de la mobilisation.

Pour la Fédération CGT des cheminots, une première étape a été franchie. Ces nouvelles annonces méritent d'être débattues dans les établissements avec les cheminots concernés afin de décider collectivement des suites à donner.

D'ores et déjà, il convient de mettre sous pression les NAO 2026, le 13 janvier prochain !

**LA LUTTE PAIE !
JE REJOINS LA CGT**

